

**FORMULAIRE
AIDES FINANCIÈRES MUNICIPALES
EN FAVEUR DU VÉLO**

RAPPEL DU RÈGLEMENT :

Dans le cadre de sa politique Développement Durable, de son Plan vélo et des actions globales en faveur de la sécurité urbaine, la Ville de Santes subventionne l'achat d'antivols en U et de kits d'éclairage pour vélo avec l'objectif de favoriser l'utilisation du vélo pour les trajets du quotidien de manière plus sécurisée.

TYPES D'AIDES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

| Type d'aide | Montant | Critères d'éligibilité de la prime | Quantité |
|----------------------------------|--|--|--|
| Antivol en U | 50% maximum, limité à 25 € par antivol | Seuls les antivols en U sont subventionnables. La facture devra indiquer clairement le type d'antivol ou, à défaut, les références précises du produit. | 2 par foyer 1 par agent municipal (non santois) |
| Kit d'éclairage pour vélo | 50% maximum, limité à 20 € par kit | Ce kit devra être constitué de : • une lumière avant de couleur jaune ou blanche • une lumière arrière rouge. | 2 par foyer 1 par agent municipal (non santois) |

PIÈCES À FOURNIR :

- Le présent formulaire de demande de prime signé, dûment rempli, comprenant les coordonnées complètes du demandeur (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) ;
- La facture acquittée au nom, prénom et adresse du demandeur précisant l'achat effectué (à partir du 6/12/2021) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz...);
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur.

Le dossier devra être déposé dans un délai de 6 mois, la facture faisant foi, par voie dématérialisée à l'adresse e-mail **comptabilite-santes@santes.fr** ou directement en mairie.

Le versement interviendra dans les 3 mois suivant la réception complète de la demande.

Nom / prénom :

Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Adresse complète :

Adresse e-mail :

Santois(e) Agent municipal

Je soussigné(e)

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, avoir pris connaissance du règlement des aides financières municipales en faveur du vélo,

- demande à bénéficier de la subvention municipale, et certifie remplir les conditions énumérées ci-dessus pour l'achat ou les achats suivant(s) :

Antivol en U

Nombre :

Kit d'éclairage pour vélo

Nombre :

Fait à Santes, le |_|_| |_|_| |_|_0_|_|

SIGNATURE :

N.B. :

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 441-1 du Code Pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanctions encourues : trois ans d'emprisonnement et quarante-cinq mille euros d'amende).

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Les données recueillies au titre de ce présent formulaire sont destinées aux agents municipaux du service Comptabilité désignés pour la gestion de ce traitement. Elles sont conservées pour une durée de 12 mois.

Vous disposez, sur les données collectées au titre du présent formulaire, d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit d'effacement. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données de votre commune par mail dpd-mutualises@lillemetropole.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Métropole Européenne de Lille – Direction MODOP- Service « Données - RGPD mutualisé » 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE CEDEX. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL via leur site internet www.cnil.fr.

